

Réunion du Conseil d'Administration du 09 octobre 2012

Présents ou représentés : Anne-Marie Burkhardt, Éric François, Françoise Manent, Loïc Manent, Patrick Potier

Excusé(s) : Florence Doireau,

Absent(s) : Paul-Adrien Darjo, Pierre-Jérôme Glénard, Ludivine Le Quintrec

Invité(s) : Fabien Guillaut, Marie Jaillard, Manfred Allard, Christelle Le Berrigaud

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CA précédent : unanimité
2. Date du prochain CA : le 4 décembre 2012 à 20h45 aux Essarts-le-Roi
3. Dossiers en cours :
 - ✓ Annuaires : deux erreurs d'adresse à corriger ; on apparaît à « AIDEMA » et à « Leçons de musique et chant » ; pas possible apparaître aussi à « conservatoire de musique » ? En attente retour courrier envoyé le 4 mai
 - ✓ Diplômes profs manquants : Cyril (CFEM piano-jazz ; CFEM trombone-jazz ; DEM arrangement jazz), Mireille (médaillon d'or harpe), Olivier (BAFA) ; Frédéric ; Delphine
 - ✓ Ecocup : OK pour 1000 verres avec sérigraphie 2 couleurs (Fabien)
 - ✓ RVE : Convention validée ; à signer
 - ✓ Facture Free (Fabien) : relancer
 - ✓ Téléphone Free pas cher ! Vite !
 - ✓ Préparer une fiche de poste (studio + com + concerts) CAE ou Volontariat Service Civique (Jeunesse & Sports)
 - ✓ Modification des articles 2, 6, 11 et 12 des statuts : soumis et validés par Jeunesse et Education Populaire. A voter en AG.
 - ✓ Téléthon au Perray : samedi 8 décembre
 - Mare au Loup : 19h00-19h30 atelier jazz avant la pause repas sandwiches) après l'harmonie et MOSAÏQUE
 - A partir 21h45 : atelier folk
 - **Voir détail emplacement avec P. BEGUIN** car j'ai évoqué seconde scène pour préparer l'installation. En effet sur la grande scène, il y aura le tapis de l'Élan (il semble que ce tapis ne doit pas être piétiné, il est mis en place 24H00 avant). Il a été évoqué que les groupes joueraient au sol. Le responsable de MOSAÏQUE a demandé la grande scène, ils auront des éclairages au sol.
 - Pour toute demande ou question sur **l'organisation** du téléthon →

Château de la Romanie, 21 rue de Rome 78690 LES ESSARTS-LE-ROI

Tél. : 01.30.88.92.94 Mail : aidema@aidema.net

Siège social : Mairie 78610 AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>



Mme LOUCHARD

- Pour organisation pratique, voir avec P. BEGUIN qui relaiera aux ST → Fabien
 - Pas d'autre réunion prévue, un compte rendu nous sera envoyé. Pub sera faite dans le Perray-Infos de novembre-décembre
 - ✓ UCEM/FFEM, FMY/CMF : conserver FMY (seule sans CMF) + UCEM78/FFEM. Marie voit avec FMY : redemander bulletin d'inscription 2012 et régler rapidement !
 - ✓ Projet d'établissement 2008-2011 caduc. En faire un nouveau réduit à un règlement des études (sans date de péremption), puis préparer dès maintenant le projet 2014-2017 en concertation avec tous les partenaires.
 - ✓ Subvention 2012 Conseil Général : convention signée et renvoyée le 26/09/2012
 - ✓ Utilisation de la salle de répétition pour l'atelier jazz, les jours où Mosaïque répète chez nous. OK pour la SMPY. OK pour Mme le Maire « dans les créneaux arrêtés par les deux associations ». Demande d'attestation d'assurance faite par mail à la MAIF le 25/09/2012.
 - ✓ Inventaire et étiquetage des instruments de location : étiquette pour instrument à donner aux profs pour instruments en location ou à préparer et mettre dans l'enveloppe avec les étiquettes pour étuis. En cours
 - ✓ Dossier subvention Essarts : version provisoire rendue le 05/10 comme demandé ; sera à compléter après l'AG
 - ✓ Dossier subvention Perray : version provisoire sera rendue pour le 15/10 comme demandé avec demande pour 7 subventions théâtre en plus (3 demandées par mail le 09/09 : pas de réponse à ce jour) ; sera à compléter après l'AG
 - ✓ Reconstitution de carrière Esther : à compléter avec une dernière fiche de paie à venir
 - ✓ Prévoir avenants Fabien et Marie à la rentrée selon nombre réel d'élèves
4. Prochains concerts :
- ✓ Besoins licence débit de boisson (à déposer au moins 21 jours avant) :
 - ✓ Réunion(s) préparatoire(s) : vendredi 23 novembre 20h aux Essarts ; info à relayer auprès des « peut aider »
 - ✓ Besoins en bénévoles :
5. Communication jusqu'au prochain CA :
- ✓ Tambour de novembre : < 31/10
6. Bilan des inscriptions et subventions : au soir du dernier forum, toutes les subventions musique étaient attribuées et le quota de subventions théâtre était dépassé. Toutes les inscriptions postérieures se feront avec un supplément de 215 € pour la musique et 63 € pour le théâtre. Des

subventions exceptionnelles ont été demandées au Perray pour le théâtre.

7. Fonction de coordinateur FM : supprimée car il n'y a plus qu'un seul professeur de FM et donc rien à coordonner.
8. Un courrier d'avertissement en RAR a été envoyé à un professeur en raison de son comportement lors de la réunion pédagogique de rentrée. Pas de contestation des faits de sa part. AR reçu.
9. Apéro dînatoire le 9/11 à 20h00 au Foyer Rural d'Auffargis en remerciement pour notre « animation du village » ; invitation au président qui n'est pas disponible ; voir si Pierre-Jérôme peut y aller
10. Formations Uniformation pour bénévoles → faire passer aux adhérents (?) + Patrick (Marie scanne et diffuse le document)
11. Festival d'Hiver au Perray : P. Béguin a demandé les dates car ils ont plus de souplesse en février 2013. Il souhaite que les différentes animations du mois ne se soient pas planifiées à la même date (télescopage de date comme cette année). Il a même évoqué la possibilité de mettre un groupe aux Granges. Fabien doit le rappeler pour cette organisation.
12. Les adjoints Mme Louchart et P. Béguin ont demandé notre participation pour le carnaval du Perray 2013 qui aura lieu le 23.03.2013 → faire devis (Fabien)
13. Fête de la musique / St Jean aux Essarts : Fête de la Musique + Feu le vendredi 21 juin à Gallot, l'AIDEMA est le partenaire principal et se charge de la programmation musicale, pour attirer les jeunes il faut des jeux et des structures gonflables, il y a 1500 à 2000 € de budget total, nécessité d'une scène couverte et de location de matériel. Dans ces conditions, on participera volontiers.
14. Tarifs 2012-2013 location matériel : approuvés
15. Demande bibliothèques de location de projecteurs : 15 €
16. Location violoncelle Maxence Petit : suite retard livraison violoncelle + réparations (qui nous ont coûté 40 €), il a eu 3 cours sans violoncelle ; faire 50 % réduction sur 1^{er} trimestre de location
17. L'Association Théâtre d'Emancé est demandeuse d'une convention afin que nous leur fournissions un professeur de théâtre pour 1h30 par semaine sur 10 mois. Possible à condition que cela ne coûte rien à l'AIDEMA ; possibilité d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 30% pour 2013-2014 (dossier « projet » à déposer en février). Compte tenu du salaire d'Aurélié majoré de 25 % car heures complémentaires majorées d'après CCNA et des frais de secrétariat et comptabilité, les 33 semaines de 1h30 de cours seraient à facturer 2400 € sur lesquels le Conseil Général prendrait 800 € à sa charge par le biais d'une subvention projet reconductible. Faire proposition à ATE avant de se lancer dans la rédaction de la convention et finalisation de la subvention avec le CG.
18. AG du 17/11 : à 18h00. Organisation pratique de la soirée après les AG :

Florence. Courrier à envoyer semaine du 22/10. Courrier à rédiger (Eric + Fabien)

19. Budget prévisionnel :

Réalisé 2011-2012 par rapport au prévisionnel :

Il était prévu un déficit de 1650 € avec un compte spectacle équilibré à zéro et 2250 € prélevés sur les réserves pour investissements (achat d'instruments)

Sous réserve d'ultimes corrections, le réalisé 2011-2012 sort avec un déficit de 8739 € mais

- ✓ investissement instruments de 3822 €: si on couvre ces investissements par prélèvement dans les réserves comme c'était prévu il reste un déficit de fonctionnement de 4917 €
- ✓ saison de concert en déficit de 1894 € (dont 1834 € exceptionnels dus à la réception des allemands de Salem)
- ✓ un déficit de fonctionnement sur la partie "cours" de 3023 €: à la date de l'AG nous avons 221 élèves subventionnables pour un quota de 211 et nous n'avons pas fait régler de supplément aux subventionnables hors quota. Sans quota nous aurions touché 2119 € de subventions en plus, ce qui ramenait le déficit à 904 € pour 1650 € prévu au prévisionnel.

Après paiement des charges sociales du 3^o trimestre il nous restera 11 749 € de réserves et on a estimé qu'il nous fallait 10 885 € de réserves : on est donc juste bien à la fin de l'exercice mais on n'a plus aucune marge de manœuvre pour le prochain exercice.

Prévisionnel 2012-2013 :

Compte tenu des inscriptions à ce jour, la mise à jour du prévisionnel fait lors de la fixation des tarifs 2012-2013 conduit à un déficit de 6853 € alors qu'on avait fait un budget à - 322 € en mai :

- ✓ on a des dépenses à 204 666 € au lieu de 210 782 € soit une baisse de 6116 € (dont 5616 € sur les salaires)
- ✓ mais les recettes sont à 134 778 € en baisse de 12 647 € dont 13 187 € sur les cotisations : la différence salaires / cotisation explique la totalité du déficit.

Pour le prévisionnel de mai, on était parti sur l'hypothèse même nombre d'élèves et d'heures de cours et + 3,3 % sur les cotisations (= % augmentation des tarifs). Par rapport à septembre l'an dernier, on a bien :

- ✓ le même nombre d'élève 256 contre 252
- ✓ le même nombre d'heures de cours 118,06 contre 118,09

Mais par contre les cotisations sont inférieures de 9 % aux prévisions et même inférieures à celles de l'an dernier (142 164 €).

Donc ce qui nous coule c'est que visiblement les adhérents ont limité les frais, d'où des cours collectifs moins pleins et donc une augmentation du ratio dépenses / recettes. ***Il semblerait donc que nos tarifs aient atteints le maximum au-delà duquel les gens réduisent tellement leurs inscriptions que toute augmentation devient contreproductive.***

Dans l'immédiat, il faut réduire les dépenses. Il est décidé que cette année :

- ✓ la musique de chambre et l'ensemble de cordes qui n'ont pas encore commencé sont supprimés
- ✓ les cours collectifs n'atteignant pas le seuil minimum d'élèves sont supprimés ou réduits (information déjà transmise aux professeurs et décision déjà effective)
- ✓ les salariés n'auront aucune augmentation autre que celle imposée par la convention collective et nous redescendrons de la grille de salaire « améliorée AIDEMA » à la grille « conventionnelle progressive ». **Cette dernière étant le minimum légal, nous n'aurons à l'avenir plus aucune marge d'économie possible sur les salaires.**
- ✓ Il n'y aura aucun investissement et aucun achat d'instrument de musique
- ✓ Tous les postes de dépenses du prévisionnel autres que les salaires (réduits au minimum conventionnel) et les honoraires du comptable, cotisations et assurances (non négociables) seront mis à zéro ou réduits au minimum. Au final restent inscrits au prévisionnel :
 - Salaires et charges : 185 584 €(93,9 %)
 - Comptable : 5551 €(2,8 %)
 - Cotisations & assurance : 3120 €(1,6 %)
 - Entretien instrument : 780 €(0,4 %)
 - Frais généraux : 2555 €(1,3 %)

Avec tout ceci le prévisionnel reste en déficit de 2043 € et nous n'avons plus aucune marge de manœuvre sur les dépenses, que ce soit pour cette année ou pour les années futures.

A titre de mesures complémentaires :

- ✓ Tous les cours ont été contrôlés afin de faire régler les quelques retardataires
- ✓ Aucune participation aux manifestations municipales ne sera possible sans que nous ne soyons au moins couverts de nos frais
- ✓ Aucun prêt de matériel ne sera possible sans règlement du tarif de location défini au point 14
- ✓ Les frais des auditions d'élèves seront basculés du budget « cours » à celui de la saison de spectacles
- ✓ La saison de spectacles devra impérativement être à minima équilibrée : si besoin, les spectacles les plus coûteux ou risqués économiquement seront supprimés

Enfin, un groupe de travail sera mis en place afin d'étudier le détail des baisses de recettes, réévaluer les coûts et définir une nouvelle grille de tarifs et de nouveaux seuils d'ouverture des cours. Ces travaux devront être terminés avant mai 2013, date à laquelle nous devront faire notre prévisionnel et notre grille de tarifs 2013-2014

20. Renforts et irréguliers à l'orchestre : adhésion obligatoire pour renforts et irréguliers (cf. assurance) mais pas de cotisation à payer pour l'orchestre.

21. Cas des extérieurs qui font plusieurs ateliers : ils paient 165 € pour le premier, et 10€ par atelier supplémentaire.

22. Atelier chant moderne : 6 élèves subventionnés, demande de la professeur pour passer de 1 heure tous les 15 jours à 2 heures tous les 15 jours afin de pouvoir séparer les jeunes des adultes. Les finances actuelles de l'association ne permettent pas ce doublement du coût de l'atelier : refusé.

23. Il y a des dépenses à prévoir au studio :

- ✓ 1 ou 2 tabourets indestructibles / promis en mars 2012
- ✓ 2 ou 3 cymbales indestructibles / promises en mars 2012

Il faudra encore s'en passer, les finances actuelles de l'association nous obligent à geler tous les achats de matériel ou d'instruments non indispensables.